



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E189999

VALABLE JUSQU'AU

18/09/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2021

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 26/09/2023

8 000

Raison sociale : ECO EST ENERGIE

19 RUE DE TOMBLAINE

54000 NANCY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC NANCY 2021B00194

Siret : 893 946 905 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4747433-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 154114078 B

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 154114078 B

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 0956160167

Portable : 06 70 08 93 40

Fax :

Site Internet : <http://www.ecoestenergie.fr>

E-mail : rheraoui@ecoestenergie.fr

Responsabilité légale :

AKOUH BADRE PRÉSIDENT / AKOUH ABDELMONAIM DIRECTEUR GENERAL

DELEGUE / AKOUH RIDOUAN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	25/09/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/09/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	19/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/09/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	25/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	19/09/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	25/09/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	25/09/2025
o Isolation des combles perdus	19/09/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	25/09/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.